

N° 5738⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

**relatif à l'accessibilité des lieux ouverts au public
aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance**

* * *

AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

(26.5.2008)

Le Conseil Supérieur des Personnes Handicapées approuve le projet de loi qui garantira la non-discrimination, l'égalité des chances et la pleine participation aux personnes porteuses d'un handicap et accompagnées par leur chien d'assistance.

Il se rallie aux avis du Conseil d'Etat. En ce qui concerne les exceptions prévues à l'article 5 (2) du projet de loi, le Conseil Supérieur recommande que le règlement grand-ducal dont objet prévoit des mesures de médiation en cas de conflit d'intérêt qui résulterait de l'application de la loi.

